

Prix de Thèses Jeunes Oncologues 2016

Règlement de participation

Date de clôture des inscriptions au concours : 31 mars 2016

Organisateurs des Prix

Le laboratoire Chugai Pharma France, conjointement avec l'AERIO et en partenariat avec la SFJRO, l'AFIAP, l'AIH et l'AJCO organisent un concours dénommé « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** », selon les modalités du présent règlement, afin de récompenser des travaux en oncologie.

Objet

Le laboratoire Chugai Pharma France s'associe à l'Association d'Enseignement et de Recherche des Internes en Oncologie (AERIO), la Société Française des jeunes Radiothérapeutes Oncologues (SFJRO), l'Association Française des Internes et Assistants de Pathologie (AFIAP), l'Association des Internes en Hématologie (AIH) et l'Association des Jeunes Chirurgiens Oncologues (AJCO) pour créer un concours appelé « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** ».

L'objectif de ces prix est de récompenser plusieurs travaux de jeunes médecins ayant réalisé et soutenu une thèse dans le **domaine de l'oncologie**, ayant conduit à l'obtention de leur Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en Oncologie Option Oncologie Médicale ou Radiothérapie, en Anatomopathologie, en Hématologie ou en Chirurgie.

Conditions de candidature

Tout interne ou ancien interne en oncologie médicale, radiothérapie, anatomopathologie, hématologie ou chirurgie ayant soutenu sa thèse entre le **1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015** peut concourir à l'obtention de ces prix.

Les candidats doivent avoir réalisé une partie de leurs travaux et soutenu leurs thèses en France.

La participation au concours et le cas échéant, l'attribution d'un prix, implique pour tout candidat l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Le candidat ne doit pas avoir concouru à une précédente édition du « Prix de thèses Jeunes Oncologue ».

Montant des prix

5 prix correspondant à une valeur de 1000 euros de *medical writing* seront remis aux lauréats de chacune des 5 spécialités suivantes : oncologie médicale, radiothérapie, anatomopathologie, hématologie ou chirurgie. Les lauréats auront quatre années complètes à partir de la remise de leur prix pour bénéficier de celui-ci.

L'inscription et la participation au « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** » est gratuite.

Modalités de candidature

Les dossiers de candidature seront à compléter en ligne sur le site internet de l'AERIO (www.aerio-oncologie.org).

Aucun dossier envoyé par courrier ou email ne sera accepté.

Le règlement des « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** » pourra être adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de Chugai Pharma France, et sera également présent sur la plateforme de dépôt de thèses.

Le concours pour l'attribution des « Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016 » s'ouvre officiellement le 1^{er} janvier 2016 et se clôt le 31 mars 2016 à minuit.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

A l'issue de la délibération, les dossiers ne seront pas restitués aux candidats.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, les organisateurs et/ou son partenaire hébergeant le site ne sauraient en aucune circonstance être tenus pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, de problèmes de liaison téléphonique,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- des problèmes d'acheminement et/ou de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,

- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un candidat.

Il est précisé que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites, ni des conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation des candidats au concours se fait sous leur entière responsabilité.

Composition du jury

Les projets de chaque discipline seront évalués par un jury bénévole et indépendant du laboratoire Chugai Pharma France, composé de médecins ou chirurgiens issus d'hôpitaux ou de cliniques parisiens et de province. Ce jury sera représenté d'au-moins un membre de chaque association partenaire, soit émanant de l'AERIO, de la SFJRO, de l'AFIAP, de l'AIH et de l'AJCO.

Tout membre du jury ayant été directeur de thèse ou président de jury de thèse d'un des candidats ne pourra pas participer au vote pour la candidature concernée.

Délibération et désignation du lauréat

Chaque dossier soumis sera noté par tous les membres du jury selon les critères d'évaluation suivants :

- l'intérêt et la pertinence du sujet ;
- l'originalité, l'impact du travail sur la prise en charge thérapeutique de la maladie ;
- la capacité de l'étudiant à conduire son travail de façon efficace ;
- les résultats obtenus.

En cas d'*ex-aequo* dans une discipline, le président de jury de cette discipline a une voix prépondérante.

Si aucun dossier n'est jugé recevable, les prix ne seront pas délivrés. La décision du jury sera souveraine.

Déclaration

L'objet et les conditions d'attribution du « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** » seront soumis par Chugai Pharma France à l'avis du CNOM conformément à l'article L.4113-6 du Code de la Santé Publique.

Les bénéficiaires des prix remis devront les déclarer au Conseil départemental de l'Ordre des Médecins, en application de l'article L.4113-9 du Code de la Santé Publique.

Chugai Pharma France répondra à ses propres obligations légales et réglementaires notamment en termes de transparence prévues en particulier à l'article L. 1453-1 du Code de la Santé Publique et au décret n°2013-414 du 21 mai 2013 relatif à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme. Chugai Pharma France publiera l'existence du contrat conclu entre les partenaires ainsi que la nature et le montant des avantages octroyés à titre indirect aux lauréats.

Annulation

Chugai Pharma France se réserve le droit d'annuler ces prix à tout moment de leur déroulement.

Par ailleurs, les organisateurs ont la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard des organisateurs des « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** », de ses produits ou de ses partenaires et/ou susceptibles de choquer les visiteurs des sites.

Le participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant et en demandant aux organisateurs de supprimer les données le concernant.

Rappel du calendrier

- **Du 01/01/2016 au 31/03/2016**: Soumission des candidatures en ligne
- **Du 01/04/2016 au 17/04/2016** : Examen des dossiers et délibération du jury – phase 1 de vote
- **Du 18/04/2016 au 24/04/2016** : Chargement des thèses sélectionnées en ligne
- **Du 25/04/2016 au 15/05/2016** : Examen des dossiers et délibération du jury – phase 2 de vote
- **Le 16/05/2016** : Nomination des lauréats et information par email
- **Le 30 juin 2016** : Remise des prix au congrès de la SFC lors de la session AERIO

Remise des prix

La remise des prix se fera le **30 juin 2016** lors du congrès de la Société Française du Cancer (SFC). La présence des lauréats est obligatoire sauf cas de force majeure. En cas d'absence du candidat, le prix ne sera pas remis. Une présentation de 5 minutes avec 5 diapositives sera demandée à chacun des candidats primés.

Reproduction – Publication

L'AERIO et/ou Chugai Pharma France pourront publier sur leur site Internet ou sur tous supports papier ou audiovisuel de leur choix (affichage, remis, mailing...), au minimum pendant une durée de 2 ans, les résultats des prix avec, notamment, la liste des candidats, une brève description des dossiers présentés et des travaux primés.

L'AERIO et/ou Chugai Pharma France pourront, en outre, conjointement ou individuellement, reproduire et publier les dossiers primés, et ce sans limite du nombre d'exemplaires, en vue de l'information du corps médical français et étranger, sous forme de communication écrite et/ou audiovisuelle et, notamment, par la mise en ligne sur un site internet. Ces reproductions et représentations devront mentionner le nom de l'auteur du dossier et ne pourront donner lieu à perception d'aucune recette.

Cette autorisation de publication est accordée pour toute la durée des droits d'auteurs reconnus par les réglementations françaises et étrangères, la contrepartie à cette autorisation étant expressément incluse dans le montant des Prix.

Annonces

Chugai Pharma France, l'AERIO, la SFJRO, l'AFIAP, AIH et l'AJCO pourront procéder à la présentation des « **Prix de thèses Jeunes Oncologues 2016** » et à l'appel à candidature par tous moyens de leur choix et, notamment par affichage, courrier électronique et autres supports électroniques, et dans le cadre de leurs actions d'information médicale.

Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées aux organisateurs et pourront être transmises à ses prestataires techniques et/ou à tout prestataire les assistants pour la remise des prix.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de voir leur nom, prénom, et établissement publiés sur le site du concours, les sites des associations AERIO, SFJRO, AFIAP, AIH et AJCO et/ou le site de Chugai Pharma France ainsi que dans la presse spécialisée.

La société Chugai Pharma France (Tour Franklin – Arche Sud – 100/101 quartier Boieldieu – 92042 Paris La Défense), utilise un ensemble de fichiers ayant pour finalité la gestion des clients et prospects, comportant des données personnelles recueillies auprès des personnes concernées. Les données recueillies sont à usage purement interne, et ne font l'objet d'aucune communication, cession ou divulgation à des tiers. Ce fichier, en application des dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, est déclaré auprès de la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour motif légitime, aux données recueillies à votre sujet, auprès du service juridique de Chugai Pharma France, à l'adresse suivante : juridique@chugai-pharm.fr.

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du concours et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale des organisateurs.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site Internet du concours.

Litiges

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Service juridique, CHUGAI PHARMA FRANCE, Tour Franklin – Arche Sud, 100/101 Quartier Boieldieu, 92042 Paris La Défense Cedex.

Et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au concours tel qu'indiqué au présent règlement.